



LÉVIS

SERVICE DU GREFFE

225, Côte du Passage
Lévis, Québec
G6V 5T4

RÈGLEMENT NUMÉRO 919

«**Règlement numéro 919** amendant le règlement de zonage numéro 234 de la Ville de Lévis tel que modifié, afin de modifier les limites des zones Hc 35-07, Hb 35-46, HB 35-26, Hb 35-24 et Hb 25-94 (secteur Saint-David). »

ATTENDU que l'Avis de Motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 7 février 2000;

Le Conseil décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

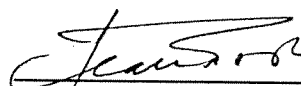
Le règlement de zonage numéro 234 de la Ville de Lévis tel que modifié, est amendé pour modifier le plan de zonage numéro 1 mentionné à l'article 2.1.1 de manière à déplacer les limites entre les zones Hc 35-07, Hb 35-46, Hb 35-26, Hb 35-24 et Hb 25-94, le tout tel qu'illustré aux plans de zonage parcellaires datés du 17 janvier 2000 portant le numéro 00-2 joints au présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

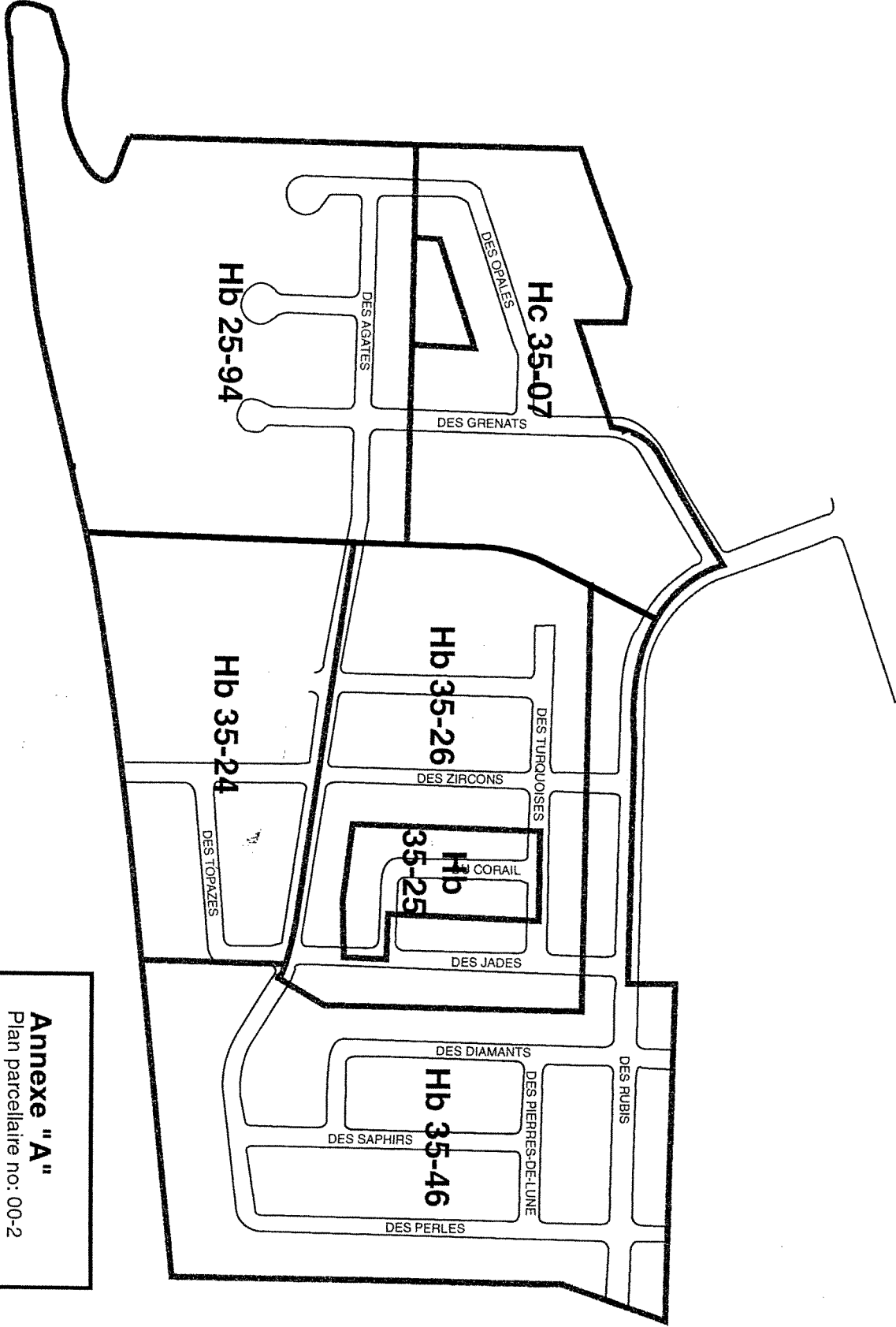
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2000.


Sylvie Dionne, greffière


Jean Garon, maire

ZONE VISÉE AVANT



Annexe "A"

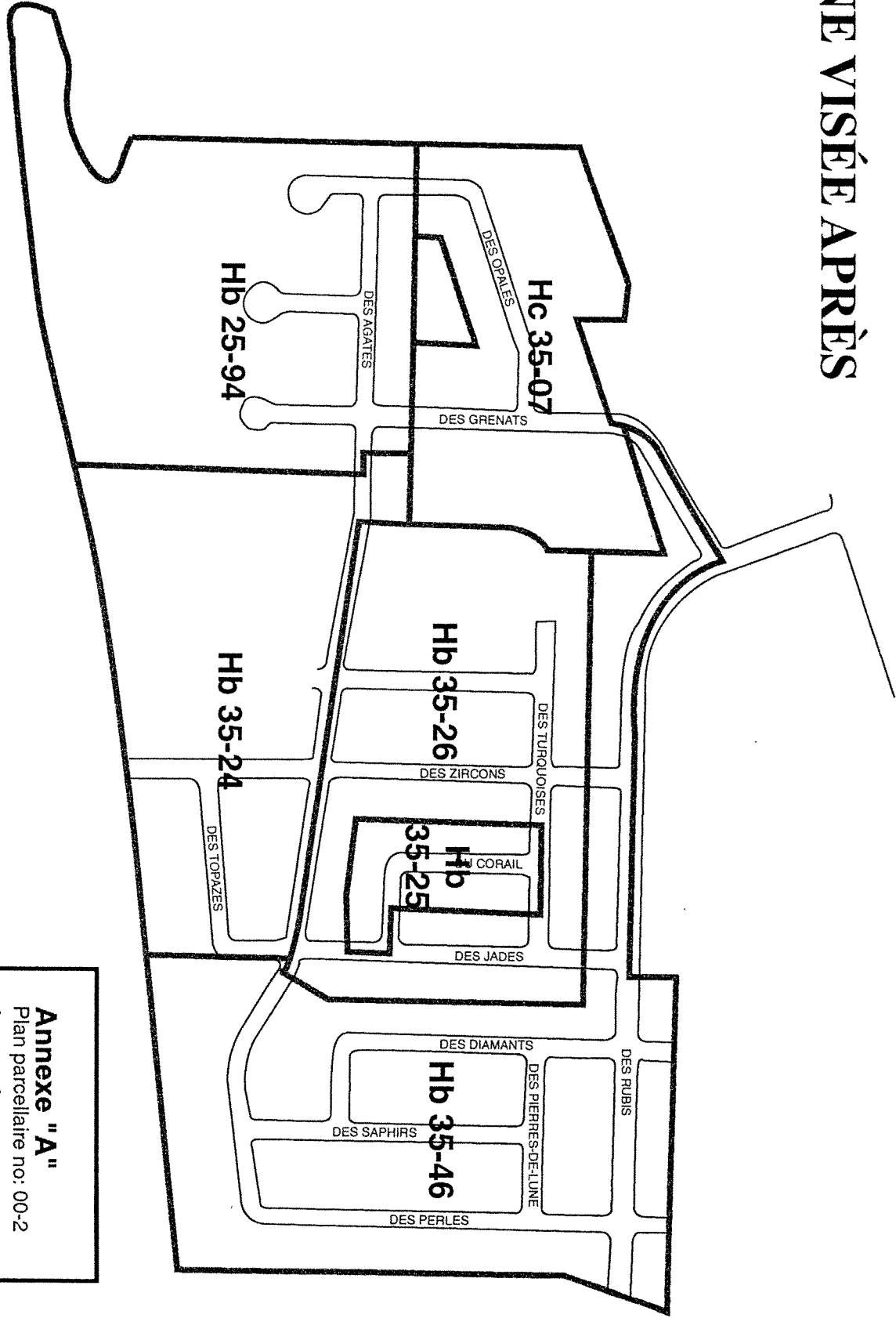
Plan parcellaire no: 00-2

Approuvé par:

Robert Martel
Robert Martel m. Urb.

Date: 2000/01/17

ZONE VISÉE APRÈS



Annexe "A"

Plan parcellaire no: 00-2

Approuvé par:

Robert Martel
Robert Martel m. Urb.

Date: 2000/01/17